

COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS

Le mercredi 8 décembre 2021 à 18 h 30

Réunion Extra

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Aanii,

En guise de respect à tous les peuples autochtones, nous tenons à souligner en ce début de réunion que le siège social du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario se trouve sur le territoire désigné dans le traité de Robinson-Huron de 1850 et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel des Premières Nations d'Atikamenksheng Anishnawbek et de Wahnapiatae.

Miigwetch

2. PRIÈRE POUR LES PARENTS

Seigneur,

Merci pour les bienfaits que procurent les parents.

Leur dévouement à l'éducation catholique et leur engagement au maintien d'une vie de foi au foyer, ce qui complète la vie de foi de l'école est remarquable.

Aide-nous à soutenir les parents dans le précieux travail qu'ils font et à célébrer avec eux les succès que nous partageons dans nos écoles catholiques.

Nous te le demandons en ton nom.

Amen

3. APPEL NOMINAL

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

6. QUESTIONS À L'ÉTUDE

6.1. Projet du comité de participation des parents pour l'année scolaire 2021-2022

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION – Le mercredi 9 février 2021 à 18 h 30

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Suggestions pour le projet du Comité de participation des parents 2021-2022

Votre nom:	Concept général du projet:	Explication en lien avec les critères d'admissibilité:	Plan proposé pour l'exécution du projet:
Tracey-Lynn Foucault	Ateliers en lien avec la santé mentale et le bien-être et plan d'action du CSC Nouvelon	Appuyer la communauté scolaire du CSC Nouvelon au niveau de la santé mentale et du bien-être et leur offrir des outils pour mieux gérer les moments difficiles	<p>Voici le plan que nous proposons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Menu de 5 à 7 ateliers de 30 minutes, en lien avec la Stratégie en santé mentale et bien-être, ainsi que le plan d'action du CSC Nouvelon. • Offerts de janvier à mai 2022 • Offerts à l'heure du midi et en soirée • Des ateliers seront offerts par la Lead en bien être des élèves, Julie Cull • Nous avons aussi une réunion avec Alexandra Fortier la semaine prochaine pour voir si elle accepte de collaborer avec nous et offrir quelques ateliers. <ul style="list-style-type: none"> o Alexandra Fortier, Ph.D., travaille à l'intersection des domaines de la santé mentale et de l'éducation depuis plus de 20 ans. Elle occupe un rôle de coach de la mise en œuvre auprès de nombreux conseils scolaires en Ontario. De plus, elle dirige l'initiative Santé mentale en milieu scolaire Ontario au laboratoire de l'innovation et de la mise à l'échelle, qui est en partenariat avec le Centre for School Mental Health de l'Université Western. • Possibilités d'atelier : <ul style="list-style-type: none"> o Cyberintimidation - langage et sécurité (Julie Cull et demande à GSPS de nous accompagner) o Coaching émotionnel - une stratégie simple et efficace pour augmenter la communication positive o Stratégies de gestion de stress (3 cycles) o Zones de régulation (élémentaire) o Intersection entre le développement de l'enfant, la pandémie et le bien-être (3 cycles) o Stratégies de motivation - à l'école et au domicile (élémentaire et secondaire) o Bâtir des relations saines – inclusion et diversité (élémentaire et secondaire) o Comment accroître les comportements désirés chez mon enfant (élémentaire et secondaire) S'il reste des fonds, est-ce qu'on peut acheter des prix pour des tirages, pour motiver les parents de participer aux ateliers? (livres en lien avec le thème, certificats cadeaux, jeux de société pour la famille, etc)
France Lische	un concert virtuel en soirée pour les parents avec Stéphane Paquette	concert musical pour les parents	Informez Stéphane Paquette, nos écoles ,ect...
Anne Melidor-Laroulette	projet pour les écoles résidentielles.	Que les parents participent et avoir un partage	
Sophie Caron	Concours pour parents et enfants en lien avec un thème proposer en lien avec les valeurs de chaque mois.	Implication des parents, habiletés transférables maison / école, appuis/ encouragement des parents	Thèmes/ défis pré déterminé (ex: envoyer nous un vidéo qui démontrer comment intégrer la valeur du partage à la maison)
Julie Giroux	santé physique et bien-être	soirées de yoga, exercice en famille par voie virtuelle	si nous dédions la semaine de la famille, nous pouvons avoir des soirées avec les parents
Julie Giroux	Les écoles résidentielles	sensibilisations les parents	Avoir des invité qui nous explique un peu leurs histoire et faire des activités de leurs cultures. par exemple construction d'un tambour ou du dream catcher
Francis Tousignant	Séries de mini conférence	Sensibilisation à Inclusion, diversité culturelles, racisme et préjugés inconscients. Effort de sensibilisation envers la réconciliation.	Contactez des professionnels ou personnes va ressources dans notre communauté. Créer des vidéos avec ceux-ci pour promouvoir la sensibilisation envers la réconciliation, l'inclusion, la diversité culturelle, le racisme et les préjugés inconscients. Possiblement des ateliers qui promouvoit les différentes cultures et/ou race qui sont principalement victimes de racisme.

Suggestions pour le projet du Comité de participation des parents 2021-2022

Patrick Thibert	Campagne de sensibilisation	Éduquer, éliminer les inconnues et sensibiliser les parents à la discrimination, l'intimidation, le racisme et les écoles résidentielles, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le conseil consultatif autochtone sur les points suivants : • Sessions d'informations sur les attentes et les contenus d'apprentissage du curriculum de l'Ontario pour le palier élémentaire et secondaire associé à l'histoire du Canada, les écoles résidentielles, la langues autochtones, études sociales et à la discrimination/intimidation en générale. • Offrir aux parents des sessions privé d'aide professionnelle pour aider ceux victimes à la discrimination. • Création d'un vidéo symbolique afin de promouvoir le respect et la réconciliation. • Invité des gens de la communauté (CSCNO/Premières Nations) de témoigner et échanger leurs expériences dans les écoles résidentielles. • Atelier offert par COPA (Centre ontarien de prévention) ou BRAVE (braveeducation.com) pour éduquer les parents à mieux comprendre et prévenir l'intimidation chez les jeunes. • Geste symbolique de la part des parents pour démontrer notre reconnaissance et respect des territoires autochtones (monument, drapeau, etc.).
Patrick Thibert	Session d'informations/conférences/ateliers sur la Cybercriminalité	Créer un environnement sécuritaire pour nos élèves et parents	Inviter/embaucher des professionnels (GRC, OPP, GSP et autres firmes/professionnels) pour éduquer les parents sur les dangers, l'intervention, la prévention et les services de soutiens.

Subventions pour la participation et l'engagement des parents – 2021-2022

Foire aux questions

Quel est l'objectif des Subventions pour la participation et l'engagement des parents?

- Les Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) sont offertes aux conseils scolaires afin de leur permettre de travailler avec les parents à l'appui de projets et d'initiatives visant à éliminer, à l'échelle locale, les obstacles qui empêchent les parents de s'engager pleinement dans l'apprentissage et l'éducation de leurs enfants, et ainsi d'y participer.

Qui est admissible à ce financement?

- Les conseils scolaires reçoivent du financement pour administrer les Subventions PEP en collaboration avec leurs comités de participation des parents (CPP); de même, on les encourage à collaborer avec le conseil consultatif autochtone et le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) concernés, avec leur entité chargée de l'équité et de l'accessibilité, de même qu'avec les conseils d'école et les organismes communautaires pour cibler des projets.

Quelle est la date limite pour dépenser le financement?

- Les projets doivent être réalisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 30 juin 2022. Tous les fonds non dépensés au 30 juin 2022 doivent être retournés au ministère.

Quand le rapport final doit-il être présenté?

- Un rapport final doit être rédigé en collaboration avec le CPP concerné, à l'aide du modèle de rapport final fourni, puis transmis par courriel à l'adresse PRO@ontario.ca au plus tard le 15 juillet 2022. Le bénéficiaire est invité à produire et à soumettre son rapport final dès que le projet est terminé.

Comment les groupes de parents peuvent-ils bénéficier d'un accès équitable aux Subventions PEP de même qu'à des renseignements sur les projets financés au moyen de ces subventions?

- Les conseils scolaires doivent collaborer avec leurs CPP respectifs; de même, on les encourage à collaborer avec le conseil consultatif autochtone et le CCED concernés, avec leur entité chargée de l'équité et de l'accessibilité, de même qu'avec les conseils d'école et les organismes communautaires pour utiliser le financement provenant des Subventions PEP de manière à répondre aux besoins des parents à l'échelle locale. Les conseils emploieront leurs voies et mécanismes

Subventions pour la participation et l'engagement des parents – 2021-2022

Foire aux questions

de communication habituels pour veiller à ce que tous les groupes de parents soient renseignés sur le financement, les directives et les projets admissibles.

Quels sont les projets admissibles au financement provenant des Subventions PEP?

- Les projets admissibles sont ceux qui permettent de prendre connaissance des idées des parents quant à la manière dont les écoles peuvent s'améliorer dans au moins l'un des domaines suivants :
 - se pencher sur l'inclusion sociale et s'attaquer au racisme et à la discrimination, plus particulièrement à l'endroit des personnes asiatiques, noires et aux autochtones, aux idées préconçues et aux préjugés à l'égard des groupes racialisés et marginalisés, ainsi qu'aux inégalités et aux obstacles systémiques auxquels font face ces groupes;
 - créer un environnement sécuritaire et accueillant;
 - démontrer du respect pour les parents en tant que précieux partenaires dans le système d'éducation lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'éducation de leur enfant;
 - améliorer la communication avec les enseignants;
 - renseigner les parents sur les attentes associées au curriculum de l'Ontario et sur les ressources à l'appui de celui-ci.
- Ce sont les parents qui doivent mettre les projets de l'avant en communiquant avec leur CPP, un conseil d'école ou tout autre groupe de parents dans la collectivité.

Quelles dépenses ne sont pas admissibles au financement provenant des Subventions PEP?

- Pour l'année scolaire 2021-2022, les dépenses non admissibles au financement provenant des Subventions PEP sont celles liées à ce qui suit :
 - activités qui ont eu lieu avant le 1^{er} septembre 2021;
 - paiements versés aux membres du personnel ou aux bénévoles du conseil scolaire, y compris en ce qui touche les salaires, les honoraires et les cadeaux;
 - coûts de rafraîchissements excédant 10 % du financement approuvé;
 - déplacements à l'extérieur de la province
 - dettes ou pertes financières résultant d'un projet;
 - collectes de fonds;
 - dépenses de l'administration centrale qui dépassent 10 % du budget.

Subventions pour la participation et l'engagement des parents – 2021-2022

Foire aux questions

Pouvez-vous donner des exemples de projets financés au moyen des Subventions PEP?

- Voici une liste non exhaustive d'exemples tirés de l'année scolaire 2020-2021 présentés par les CPP et les dirigeants de conseils scolaires :
 - initiatives de lutte contre le racisme à l'endroit des Noirs et la discrimination envers les Autochtones, de même que de lutte contre l'oppression (p. ex. événement sur le thème de l'élimination de la pauvreté);
 - mesures de soutien virtuelles en vue de l'engagement des parents et des tuteurs;
 - amélioration du soutien multilingue;
 - traduction du matériel scolaire;
 - santé mentale et bien-être (p. ex. soirées musicales en famille);
 - amélioration du portail dédié aux parents;
 - santé physique et bien-être (p. ex. soirées de yoga en famille par voie virtuelle);
 - soutien technologique;
 - fournir des ressources ciblées pour répondre à des besoins particuliers chez les parents afin de permettre à ces derniers d'être résilients;
 - soutien à l'égard de l'enfance en difficulté;
 - sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (p. ex. capsules vidéo diffusées sur YouTube et axées sur les sciences et la numératie);
 - logiciels d'apprentissage en ligne (p. ex. tutoriels sur Google Classroom);
 - sécurité en ligne;
 - autorégulation (p. ex. séances virtuelles d'apprentissage pour les familles).

Le financement provenant des Subventions PEP peut-il être réaffecté pour prendre des mesures visant à atténuer les effets de la COVID-19 ou peut-il être reporté à l'année scolaire suivante?

- Le financement provenant des Subventions PEP pour l'année scolaire 2020-2021 ne peut pas être réaffecté ni reporté à l'exercice suivant.

Comment ce financement peut-il servir à s'attaquer aux problèmes de racisme et d'équité?

Grâce aux Subventions PEP, on continue de soutenir l'élimination des obstacles à l'engagement des parents. Le financement ainsi versé peut servir d'outil pour favoriser l'obtention de résultats équitables chez les parents marginalisés. Parmi les projets financés, certains pourraient viser à relever et à éliminer les préjugés institutionnels et les obstacles systémiques afin de permettre la participation de tous les parents dans les

Subventions pour la participation et l'engagement des parents – 2021-2022

Foire aux questions

écoles que fréquentent leurs enfants, le tout en vue de soutenir l'apprentissage chez les élèves et d'aider à combler l'écart sur le plan de la réussite.

Comment pouvons-nous communiquer avec vous si nous avons des questions à propos des Subventions PEP?

- Les questions peuvent être envoyées à l'adresse PRO@Ontario.ca.

SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES PARENTS (PEP)

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Soutenir la participation des parents en éliminant les obstacles à l'échelle locale afin de permettre aux parents de s'engager pleinement dans l'apprentissage de leurs enfants

Qui est admissible?

Les conseils scolaires reçoivent du financement pour administrer les Subventions PEP en collaboration avec leurs comités de participation des parents (CPP); de même, on les encourage à collaborer avec le conseil consultatif autochtone et le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) concernés, avec leur entité chargée de l'équité et de l'accessibilité, de même qu'avec les conseils d'école et les organismes communautaires.

Qu'est-ce qui est admissible?



Les projets admissibles sont ceux qui permettent de prendre connaissance des idées des parents quant à la manière dont les écoles peuvent s'améliorer dans au moins l'un des domaines suivants :

- se pencher sur l'inclusion sociale et s'attaquer au racisme et à la discrimination, plus particulièrement à l'endroit des personnes asiatiques, noires et aux autochtones, aux idées préconçues et aux préjugés à l'égard des groupes racialisés et marginalisés, ainsi qu'aux inégalités et aux obstacles systémiques auxquels font face ces groupes;
- créer un environnement sécuritaire et accueillant;
- démontrer du respect pour les parents en tant que précieux partenaires dans le système d'éducation lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'éducation de leur enfant;
- améliorer la communication avec les enseignants;
- renseigner les parents sur les attentes associées au curriculum de l'Ontario et sur les ressources à l'appui de celui-ci.

Ce sont les parents qui doivent mettre les projets de l'avant en communiquant avec leur CPP, un conseil d'école ou tout autre groupe de parents dans la collectivité.

Qu'est-ce qui n'est pas admissible?



- activités qui ont eu lieu avant le 1er septembre 2021;
- paiements versés aux membres du personnel ou aux bénévoles du conseil scolaire, y compris en ce qui touche les salaires, les honoraires et les cadeaux;
- coûts de rafraîchissements excédant 10 % du financement approuvé;
- déplacements à l'extérieur de la province
- dettes ou pertes financières résultant d'un projet;
- collectes de fonds;
- dépenses de l'administration centrale qui dépassent 10 % du budget.

Quel est l'échéancier?



- Les projets doivent être réalisés entre le 1er septembre 2021 et le 30 juin 2022

Des questions?

PRO@Ontario.ca



ANNEXE « E »

Thème du programme : Participation des parents et des collectivités

E1 Plan du projet – Subventions pour la participation et l'engagement des parents

Renseignements propres au projet

Date de début du projet : 2021-09-01

Date d'expiration du projet : 2022-08-31

Montant maximal des fonds affectés au projet : 12 652 \$

Montant prévu pour l'application de l'article 6.2 (Aliénation) : 2 000 \$

Personne-ressource de la province chargée de répondre aux demandes relatives au projet :

Suzanne Gordon

Directrice, Direction de l'éducation inclusive, des priorités et de la participation

Téléphone: 647-921-8903

Adresse électronique: pro@ontario.ca

Dispositions supplémentaires :

E1.1.0 FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET D'ACCUEIL

E1.1.1 Utilisation des fonds du projet pour les déplacements, les repas et l'accueil. Le bénéficiaire prendra toutes les mesures qui suivent :

- a) veiller à ce que toutes dépenses relatives aux déplacements, aux repas ou à l'accueil soient engagées de manière prudente et responsable;
- b) s'assurer que les dépenses engagées sont nécessaires, pratiques et économiques;
- c) à la demande de la province, démontrer que d'autres moyens de tenir les réunions, comme les audioconférences ou les vidéoconférences, ont été envisagés;
- d) conserver les reçus de toutes les dépenses engagées pour des déplacements, des repas ou l'accueil.

E1.2.0 FRAIS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

E1.2.1 Plafond des frais de l'administration centrale. Dans le budget du projet, les dépenses de la catégorie dite « frais de l'administration centrale » ne doivent pas dépasser 10 % des fonds maximaux affectés au projet ou 25 000 \$ selon le montant le moins élevé.

Description du projet

Contexte :

Le gouvernement de l'Ontario sait que de bonnes écoles deviennent d'excellentes écoles lorsque les parents participent à l'éducation de leurs enfants. Le terme parent peut désigner les parents, les tuteurs et les soignants. Reconnaisant la précieuse contribution qu'apporte la participation des parents à l'apprentissage et au bien-être des élèves, les Subventions PEP prennent appui sur des recherches qui démontrent des liens positifs entre la participation des parents et la réussite et le bien-être des élèves. Plus le soutien des familles à l'égard de l'apprentissage et des progrès scolaires de leurs enfants est grand, plus leurs enfants sont susceptibles de réussir à l'école et de poursuivre leurs études.

Objectifs :

Les Subventions PEP aident les conseils scolaires et les administrations scolaires à collaborer avec leurs comités de participation des parents (CPP) afin de diriger des initiatives visant à répondre aux besoins locaux des parents et à éliminer les obstacles qui empêchent les parents de participer et de contribuer pleinement à l'apprentissage et aux progrès scolaires de leurs enfants. Pour ce faire, il est essentiel de veiller à ce que les parents aient accès à des moyens inclusifs favorisant leur participation.

Critères d'admissibilité du projet

Les coûts admissibles comprennent ce qui suit :

- Le projet est lancé par les parents en communiquant avec le CPP, un conseil d'école ou d'autres groupes de parents dans la collectivité.
- Le projet présente les commentaires des parents sur la façon dont les écoles peuvent s'améliorer dans au moins l'un des domaines suivants :
 - veiller à l'inclusion sociale et lutter contre le racisme, plus particulièrement le racisme envers les Asiatiques, les Noirs et les Autochtones et d'autres préjugés à l'égard des groupes racialisés et marginalisés;
 - créer un environnement sécuritaire et accueillant;
 - faire preuve de respect envers les parents en tant que précieux partenaires dans le système éducatif relativement aux décisions concernant l'éducation de leurs enfants;
 - améliorer la communication avec les enseignants;
 - informer les parents des attentes relatives au curriculum de l'Ontario et des ressources à l'appui.

Lignes directrices du projet

- Les conseils scolaires et les administrations scolaires doivent collaborer avec leur CPP et

leur conseil d'école respectifs pour déterminer, approuver et exécuter les projets.

- Les conseils scolaires, par l'intermédiaire de leurs CPP, sont invités à collaborer avec leur Conseil consultatif autochtone (CCA), le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED), l'organisme d'équité et d'accès du conseil, les conseils d'école et les organismes communautaires.
- Les projets appuient la diversité des besoins des parents et des communautés parentales à l'échelle locale, dans une optique d'équité et d'inclusion.

Activités liées au projet :

- Les activités appuieront les initiatives des conseils d'école ou les initiatives menées en partenariat avec des organismes communautaires.
- Les activités permettront de relever et d'éliminer les obstacles locaux à la participation des parents et peuvent notamment comprendre :
 - l'élaboration de ressources pour les parents (p. ex. ressources de leadership pour les parents, ressources portant sur le bien-être, la santé mentale et la lutte contre le racisme pour les élèves et les familles);
 - la tenue de séances d'information à l'intention des parents (p. ex. soutien des enfants et des familles à la maison, compréhension du curriculum);
 - la tenue de séances de participation des parents (p. ex. séances de réseautage des parents);
 - des activités novatrices qui favorisent une participation des parents améliorée et diversifiée.

Résultats :

- Les parents possèdent une meilleure connaissance des activités et des initiatives scolaires.
- L'expérience des parents est meilleure dans un milieu scolaire accueillant où les points de vue des parents sont encouragés, valorisés et entendus.
- Les parents participent davantage à la vie scolaire locale et à l'éducation de leurs enfants.
- Les parents rencontrent moins d'obstacles à leur participation dans l'apprentissage de leurs enfants.
- Les parents ont le sentiment d'être de précieux partenaires du système éducatif..
- Les parents ont davantage confiance dans l'éducation publique.
- Les parents comprennent comment répondre aux besoins locaux et surmonter les obstacles systémiques dans la communauté scolaire.
- Les parents entretiennent des liens entre eux et avec les membres de leur collectivité.
- Les parents possèdent les connaissances, les compétences et les outils dont ils ont besoin pour favoriser l'apprentissage de leurs enfants à la maison et à l'école.
- Les parents racialisés sont au courant des possibilités de leadership offertes au sein de leur communauté scolaire et de la communauté de leur conseil scolaire et reçoivent le soutien

nécessaire pour en tirer parti.

Mesures du rendement :

Les mesures du rendement, telles qu'elles sont décrites dans le rapport final, comprennent :

- l'amélioration de la relation entre le conseil scolaire, le CPP et les conseils d'école en ce qui a trait à la prise de décisions en matière de financement des projets;
- des consultations plus fréquentes avec le CPP et d'autres groupes de parents comme le CCED, le CCA, les conseils d'école, les groupes communautaires et l'organisme d'équité du conseil;
- l'augmentation de la participation des parents aux initiatives et aux projets;
- l'augmentation de la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion à l'échelle locale;
- la preuve de la participation des parents aux rôles de leadership, à la production de rapports et à la prise de décisions.

Budget du projet

Catégorie budgétaire	Précisions sur le budget	Montant budgétisé
Dépenses liées au projet	Les précisions doivent satisfaire aux critères d'admissibilité	12 651,95 \$
MONTANT MAXIMAL DES FONDS AFFECTÉS AU PROJET		12 651,95 \$

Plan des versements au titre du projet

Date de versement prévue	Montant
30 juin 2021	8 856,37 \$
Une fois le rapport final reçu et produit à la satisfaction du gouvernement provincial. Le rapport final doit être présenté au plus tard le 15 juillet 2022.	3 795,59 \$
MONTANT MAXIMAL DES FONDS AFFECTÉS AU PROJET	12 651,96 \$

Rapports relatifs au projet

Titre du rapport : Rapport final

Date de remise : 2022-07-15

Description :

- Les projets doivent être réalisés au cours de la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022. Tous les fonds non dépensés au 30 juin 2022 doivent être retournés au ministère.

- Un rapport final doit être produit en collaboration avec le CPP à l'aide du modèle de rapport final fourni et présenté par courriel à l'adresse PRO@ontario.ca au plus tard le 15 juillet 2022. Le bénéficiaire est invité à présenter son rapport final dès que son projet est terminé.

----- Fin du projet E1-----